

Assemblée des délégués des 5 et 6 novembre 2018 à Berne

Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement 2019

Proposition

L'Assemblée des délégués décide d'allouer une contribution extraordinaire de CHF 420 000 au financement solidaire partiel de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux pour l'année 2019.

Berne, le 15 août 2018
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Développement

En juin 2018, l'Assemblée des délégués (AD) a pris la décision suivante : « L'Assemblée des délégués approuve, dans le cadre de la législature 2019-2022, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux. » Lors de l'AD d'été 2018 toujours, elle a fixé à CHF 420 000 le montant annuel des contributions au financement solidaire et approuvé le rapport sur les services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Pour mettre en œuvre ces décisions, il est donc proposé à l'AD de décider d'allouer la contribution pour 2019. Comme d'habitude, la proposition porte sur une « contribution extraordinaire », selon l'article 17 de la constitution de la FEPS.

Lorsqu'un requérant d'asile arrive en Suisse, il ou elle dépose une demande d'asile dans l'un des centres d'enregistrement et de procédure (CEP) gérés par les autorités fédérales. Dans ces centres a lieu soit uniquement une première audition sur les motifs de la demande d'asile, suivie d'un transfert vers un autre centre fédéral ou un hébergement cantonal, soit un séjour plus long durant lequel la procédure d'asile est achevée sur place. Même les groupes de réfugiés en provenance directe de régions en crise passent les premiers temps en Suisse dans l'un des centres fédéraux. Les centres d'asile fédéraux gagnent encore en importance. Selon la nouvelle organisation du domaine de l'asile acceptée en votation populaire en été 2016.

Dans le cadre de cette restructuration du domaine de l'asile, les autorités fédérales œuvrent à augmenter considérablement leurs capacités d'hébergement dans les années à venir. On peut donc aussi s'attendre à ce que de nouveaux centres fédéraux ouvrent l'année prochaine. Cette évolution rend nécessaire un engagement important des Églises en faveur de l'aumônerie dans les centres fédéraux.

Pour les Églises protestantes, c'est une opportunité de contribuer directement à offrir dans ces centres de bonnes conditions de vie à des personnes en quête de protection. L'aumônerie s'entend comme un service à l'être humain. L'accompagnement spirituel ou l'orientation vers les services de conseil des œuvres d'entraide sont proposés indépendamment de l'appartenance religieuse ou des motifs d'asile des requérants. Dans les 16 centres gérés par la Confédération, qui incluent les zones de transit des aéroports, les satellites des grands centres et les hébergements temporaires, 20 aumôniers et aumônières de confession protestante travaillent actuellement à temps partiel (état en juillet 2018). En outre, les services d'aumônerie sont soutenus par de nombreux bénévoles.

Les Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un centre fédéral peuvent demander un soutien financier pour les services d'aumônerie. Une fois la décision prise par l'AD, le Conseil répartira début 2019 les ressources du financement solidaire. Cette répartition se fait selon une clé qui intègre les critères suivants, approuvés par l'AD : a) occupation des centres, b) capacité financière de l'Église concernée, selon la clé de répartition utilisée pour les contributions de membres, c) prestations propres des Églises concernées aux services d'aumônerie.